ABE EXPERTISE CONSEIL

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 1 000€
Siège social : 300 Rue de la Grande Tousque

13100 Aix-en-Provence
92881724600012 R.C.S. de AIX-EN-PROVENCE

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 01-01-2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq,

Le 01-01-2025 à dix heures,

L'associé unique de la Société ABE EXPERTISE CONSEIL, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à :
- La non-rémunération de Madame Alexandra Besson, en sa qualité de Président de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de ne pas octroyer de rémunération à Madame Alexandra Besson pour sa fonction de Président, à
compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet
d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Alexandra Besson

